



## L'amiante tue, encore et toujours !

À la fin de la semaine dernière, l'**une de nos adhérentes** de très longue date **est décédée**, après une lutte de près de dix ans contre un **cancer de l'amiante** contracté dans le cadre de son activité professionnelle.

Nos pensées vont à sa famille, à ses proches, à ses collègues et à tous ceux qui l'ont connue dans les différents postes qu'elle a occupés, et qui ont pu apprécier ses qualités humaines et professionnelles. C'est une militante fidèle et une amie qui vient de nous quitter.

Elle a travaillé au cœur d'un service d'archives départementales, sur des dossiers contaminés par l'amiante.

Suprême et amère ironie, ces archives sont aujourd'hui détruites car déclarées impossibles à dépolluer, de même que le bâtiment d'où elles provenaient.

**Sa maladie a été reconnue comme « maladie professionnelle »**, la première au titre de l'amiante au sein du ministère de la culture, **après un très long combat contre l'Administration**, qui sait être si froide et si cruelle envers ses agents.

Pour des motifs financiers inavouables, des renvois de responsabilité entre le ministère de la culture et la collectivité locale, des obstacles nombreux ont été mis en travers de son chemin, transformant une juste revendication en un vrai parcours du combattant. **Le manque de bienveillance et d'humanité fut criant tout au long de sa démarche.**

Sans chercher à désigner des coupables ou à identifier des responsabilités, la CFDT-CULTURE veut affirmer ici que cette mort prématurée ne doit pas être vaine.

**On ne doit plus jamais avoir à se retrouver face à une telle méconnaissance**, sous des prétextes économiques, **du devoir de protection** des citoyens et des agents, comme c'est encore trop souvent le cas, non seulement pour le dossier de l'amiante, mais pour tant d'autres, déjà suspectés ou à identifier !

La CFDT-CULTURE veut rendre aujourd'hui hommage à notre collègue et amie qui a perdu la vie à cause de ce qu'il faut bien qualifier d'inconscience collective et d'une logique « industrielle et économique » froide et aveugle.

On ne peut que rappeler l'obligation pour tout employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés.

Elle conduit à la conclusion logique qu'**aucun argument ou justification ne s'impose face à un doute légitime quant à un risque**, comme une contamination par l'amiante, de bâtiments, d'objets ou de collections, quelles que puissent être leur rareté ou leur préciosité.

La CFDT-CULTURE a toujours défendu cette position et continuera sans relâche à la porter dans ses combats syndicaux.

**Notre vigilance doit être maximale, toujours et partout !**